

DEC210995DR05

Décision portant nomination de Mme Ségolène Saulnier Copard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8591 intitulée laboratoire de Géographie Physique dont la directrice est Mme Emmanuèle Gautier-Costard ;

Vu l'avis en conseil d'unité en date du 15/10/2020 ;

Considérant que Mme Ségolène Saulnier Copard a suivi la formation initiale d'assistants de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 octobre 2020 (1^{ère} session) et du 9 au 11 décembre 2021 (2^{nde} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Ségolène Saulnier Copard, ingénieur d'études CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n°8591 intitulée laboratoire de Géographie Physique, à compter du 1^{er} mars 2021.

Mme Ségolène Saulnier Copard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ségolène Saulnier Copard est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 février 2021

La Directrice de l'unité
Emmanuèle Gautier-Costard

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne (ou de son délégué)

